

POL 5891 (Groupe 040)

Analyse de la politique de l'éducation

Jeudi 18h00 à 21h00

Hugo Rangel Ph. D.
Professeur associé
rangel_torrijo.hugo@uqam.ca

Description

Évolution des structures politiques et administratives qui servent la mission éducative de l'État, Rôle et pouvoirs du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport du Québec, des commissions scolaires, des établissements. Présentation et analyse des politiques de l'éducation. Le fait organisationnel dans le système scolaire québécois. La problématique du changement dans la société éducative. Études de cas.

Justificatif

La compréhension des politiques éducatives et des contextes dans lesquels elles sont formulées et appliquées est sans doute primordiale pour les enseignants, gestionnaires, intervenants de l'éducation et politologues. En effet, les politiques ont un impact considérable sur les institutions éducatives, les professionnels et les étudiants. On propose alors une analyse de discours, de théories et de concepts véhiculés par les politiques éducatives. Cette analyse est fondamentale pour une compréhension des politiques gouvernementales ainsi que les pratiques et problématiques éducatives. Ce cours vise l'étude particulière du contexte sociopolitique et historique du système éducatif au Québec ; on adopte toutefois une vision internationale. Nous tenterons ainsi de formuler une réflexion actuelle en accord avec une réalité éducative dynamique et en mutation.

Objectif général : Offrir des outils d'analyse et d'interprétation des politiques éducatives dans l'évolution historique du Québec et sous une perspective internationale.

Texte du cours: Rangel, Hugo. (2018) Analyse des politiques éducatives. Une perspective critique et démocratique.

Textes complémentaires par chapitre:

- Introduction du cours.

I – Préambule conceptuel

Identifier les concepts et les questions de base pour conduire une analyse critique de la politique éducative.

- Edmonson, Jaqueline. (2004) Understanding and Applying Critical Policy Study. IRA. Newark.

- Apple. M. (2004) Expertise et justice sociale. Entretien avec F. Tochon. Recherche et formation, No. 47.
- Meirieu, (2001) La machine école. Paris, Gallimard.
- Mons, N. (2007) Les Nouvelles politiques éducatives. PUF.

II- Mondialisation et éducation

Examiner l'impact de la mondialisation sur la conception de l'éducation et des politiques éducatives d'aujourd'hui.

- Bill Readings (2013) Dans les ruines de l'université, Lux Humanités.
- Malet et Mangez, (2013) Education et mondialisation. Spirale 51.
- Renaut, A. (2013) Un monde juste est-il possible ? Stock.

III Révolution tranquille et le rapport Parent

A partir d'un survol historique, il sera question d'analyser l'instrumentation des politiques éducatives au Québec. Ainsi, on propose un examen du processus sociopolitique de la révolution tranquille et en particulier du rapport Parent.

- Dufour Andrée, (1997) Histoire de l'éducation au Québec, Boréal, Chapitre 5.
- Magnuson, R. (1980) A brief history of Quebec Education: From New France to Parti Québécois, Montreal, Harvest House (Chapitre 5).

IV- Démocratie et éducation

Étudier les liens entre l'éducation et la démocratie et la participation ainsi que les politiques éducatives démocratiques telles que l'universalisation de l'école publique au Québec.

- Guy Rocher, (2004) "Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation", p.117 Bulletin d'histoire politique, vol. 12, n° 2.
- Henry Giroux- Democracy, Education and the politics of Critical Pedagogy. Dans : McLaren, P. Critical Pedagogy Where are We Now? Peter Lang, 2007.
- Meirieu, Frackowiak (2008) L'éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société ? Paris, Editions de l'Aube.

V Éducation publique et les États nations.

Analyse de la symbiose entre la formation des États nations (notamment en Europe) et la formation des systèmes d'éducation publique.

- Condorcet, (1989) Premier mémoire sur l'instruction publique : "Nature et objet de l'instruction publique" Paris : Klincksieck.
- Andy Green (1997) Education, Globalization and the Nation State, Macmillan. (Chapitre 1)
- Mirabeau, Discours, (Discours sur l'éducation nationale, 1791) Paris, Gallimard, 1973. P. 71-83.

VI- Politique linguistique.

Examiner l'évolution de la politique linguistique au Québec dans le milieu scolaire.

- Pierre Georgeault, (2006) Langue et diversité : un défi à relever. Le français, langue de la diversité québécoise. Sous la direction de Pierre Georgeault et Michel Pagé, CREQC-Québec Amérique, 2006.
- La Charte de la langue française. Québec, 1977.
- McAndrew. (2002) La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats. Revue d'aménagement linguistique.
- Bourdieu, P. (2009) Langage et pouvoir symbolique. Fayard.

VII- La diversité culturelle et l'éducation au Québec.

Étudier la diversité culturelle dans l'éducation au Québec et dans le monde. Analyse des politiques d'intégration scolaire ; notamment l'éducation interculturelle au Québec.

- Une école d'avenir. (1998) Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Ministère de l'Éducation.
- Bouchard, G. (2011) Qu'est-ce que l'interculturalisme?
- Morel, S. (2002) École, territoires et identités. Les politiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité. L'Harmattan.

VIII- Politique à l'égard de la religion et le programme ECR.

Analyser l'évolution de la déconfectionnalisation au Québec et le programme d'éthique et de culture religieuse.

- Jean Pierre Proulx, (2006) La gestion de la diversité religieuse dans l'éducation publique au Québec. L'état des lieux. Dans : Diversités et identités au Québec et dans les régions d'Europe. Presses d'U. Laval.
- Rencontre avec Georges Leroux, (2008) Orientation et enjeux du programme d'éthique et de culture religieuse. Dans : Formation et profession.
- Jean Pierre Proulx, (2008) La genèse du programme d'éthique et d'enseignement culturel de la religion. Dans les défis de la formation à l'éthique et à la culture religieuse. U. Laval.

IX - L'évaluation des politiques d'éducation.

Examiner le processus d'évaluation d'une politique éducative.

- Michel Lecoite, L'évaluation « instituante », Dans : Évaluer les politiques éducatives. DeBoeck, Bruxelles, 2001.
- Demailly, L. (2001) Enjeux de l'évaluation et régulation des systèmes scolaires. Dans : Évaluer les politiques éducatives. DeBoeck, Bruxelles.
- Dupriez & Maroy. (2000) Les dispositifs d'évaluation comme constructions sociales. Dans : Solaux, G. L'évaluation des politiques d'éducation. CRDP, Dijon.
- Nathalie Mons, Effets théoriques et réels des politiques d'évaluation standardisée. Revue française de pédagogie No. 169. 2009. www.ac-grenoble.fr/ien.annecy3/.../resume_du_rapport_de_N-Mons.pdf.
- Felouzis & Chamillot, (2012) Les enquêtes PISA. Paris, PUF.

X- Analyse de la réforme scolaire au Québec.

Un bref examen de la réforme scolaire au Québec est suggéré afin de caractériser cette politique et se questionner sur ses fondements et le processus de sa mise en œuvre.

- Perrenoud, Philippe, Six façons éprouvées de faire échouer une réforme scolaire, U. de Genève. 2003.
- Programme de formation de l'école québécoise. Ministère de l'éducation. Les compétences transversales.
- Recommandations, Table de Pilotage sur le renouveau pédagogique, Québec, 2006.
- Gosselin & Lessard, (2002) Les deux principales réformes de l'éducation du Québec moderne, Québec, PUL.

XI- Éducation et conservatisme.

Analyser les politiques éducatives conservatrices aux États-Unis telles que : L'école à charte, les bons scolaires ainsi que la privatisation de l'éducation.

- Robert Reich, Bridging Liberalism and Multiculturalism in American Education. Chicago, University of Chicago Press. 2002. pp. 201-215.
- Petrella, Ricardo. L'éducation, victime de cinq pièges. (2000) Edition Fides.
- Guy Rocher, "À la défense du réseau collégial !". (2004)
- Ravitch, Diane (2010) The Death and Life of the Great American School System. Basic books : NY.
- Ravitch, Diane (2014) The Hoax of the Privatization Movement and the Danger to America's Public Schools. Knopf.

XII – Les politiques de financement de l'éducation

Examiner les enjeux politiques découlant du financement, tel que le principe d'égalité des chances à l'université. On propose une analyse de l'éducation privée dans le contexte québécois et nord-américain.

On analyse le financement des universités et la grève étudiante (Québec- 2012).

- Politique québécoise de financement des universités. Québec, 2000.
- Selingo, J. College (Un) Bound. New Harvest. 2013. p. 35-48
- Seymour, M. Une idée de l'université. Montréal, Boréal. 2013. p. 49-68.
- Landry, J.-F. Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes!, FAE, 2009.
 - Rossi, Ivory Tower. Documentaire, 2014.

XIII- Éthique et la reddition de comptes.

Analyse de la reddition de comptes et la transparence des institutions éducatives.

-Lise Langlois. Les défis éthiques qui sous-tendent la gestion par résultats. Chapitre 1, p. 21-37) Dans Gérer la réussite éducative, Les éditions francophones, Québec, 2004. pp179
- Mons Nathalie, Durpiez Vincent, « Les politiques d'accountability », *Recherche & formation* 3/ 2010 (n° 65), p. 45-59.

Évaluation du cours

Examen maison. - 30% (à remettre le 17 février).

Examen maison – 35% (à remettre le 24 mars).

Examen maison – 35% (à remettre le 28 avril).

Critères d'évaluation: Que les travaux soient bien argumentés avec sources documentaires. Il faut faire référence aux textes, définitions, auteurs et problèmes abordés dans le cours. Les travaux remis en retard seront pénalisés.

Le professeur est disponible afin de vous aider à cibler les thèmes et les développer.

Une présence régulière au cours est requise et SVP la lecture des textes est importante.

«Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Une personne spécialisée reçoit les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles les mercredi de 16h à 19h».

Règlement no. 18

Article 2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Local A-3645

LUNDI AU JEUDI:
AU LOCAL DE 11H À 16H
SUR ZOOM DE 11H À 12H



Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131



RÈGLEMENT

18

Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.